

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

**Année 2024**

**Décision du 2 décembre 2024**

<b>12.2024-03</b>	<b>FINANCES</b> <b>OBJET : Admissions en non-valeurs et créances éteintes</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les instructions budgétaires et comptables M57, M49, M4, M43,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** les listes transmises par Monsieur Vincent Loyer, Comptable Public au SGC du Loroux Bottereau,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Comptable Public dans les délais réglementaires,

**Considérant** que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** d'admettre en non-valeur les recettes suivantes (imputation article 6541) :

- Pour le budget « Transports et Mobilités » : un montant de 214.09 € portant sur les exercices 2018 à 2021 (liste n° 7017321215)
- Pour le budget « SPANC » : un montant de 42.40 € portant sur les exercices 2020 à 2021 (liste n° 7276430815)
- Pour le budget « Budget principal » : un montant de 158.20 € portant sur les exercices 2020 à 2023 (liste n° 7170180515)

**ARTICLE 2** : d'admettre d'autres créances en réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette ou pour clôture avec insuffisance d'actifs (imputation article 6542) :

- Pour le budget « SPANC » : un montant de 154.00 € portant sur l'exercice 2019 (liste n° 7247820615)
- Pour le budget « Espace culturel » : un montant de 167.57 € portant sur l'exercice 2023 (liste n° 7223010615)
- Pour le budget « Déchets ménagers et assimilés » : un montant de 11 768.98 € portant sur les exercices 2018 à 2024 (liste n° 7106120415)

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »